



Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre
216, route 271,
Saint-Benoît-Labre, QC, G0M 1P0
www.cdeshaintbenoit.com cdeshaintbenoit@gmail.com

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Pour une nouvelle industrie qui désire s'établir dans notre municipalité

Critères d'admissibilité :

- Construction d'un bâtiment industriel
- Création de nouveaux emplois à temps plein dans un secteur d'activité

Montant de l'aide financière :

Le montant de l'aide financière versé par la CDE correspond au remboursement de la taxe foncière incluant la taxe ayant pour titre « Sûreté du Québec » calculées sur l'évaluation foncière imposable du nouveau bâtiment seulement. Cette aide financière sera versée sur une période de 3 ans.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de l'aide financière s'établit lors de la réception du certificat de l'évaluateur provenant de la MRC confirmant la valeur du nouveau bâtiment. Le versement de la première année est calculé à partir de la date effective inscrite sur le certificat. Par la suite, le versement des 2 dernières années est calculé sur une année complète basé sur les taux de la première année de versement. Les pourcentages établis sont les suivants :

- 1^{ère} année : 100% (selon la date effective)
- 2^e année : 100%
- 3^e année : 100%

Maximum de 10 000\$ par année pour un total de 30 000\$



Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre
216, route 271,
Saint-Benoît-Labre, QC, G0M 1P0
www.cdesaintbenoit.com cdesaintbenoit@gmail.com

Exemple de calcul pour nouvelle industrie :

Valeur du nouveau bâtiment : 1 000 000\$

Date effective : 1^{er} juillet 2014

Calcul :

Taxes (année 2014)	Taux	Montant
Taxe foncière générale	0.5200	5 200\$
Sûreté du Québec	0.0950	950\$
Total :		6 150\$/année

Versements :

1^{ère} année : 3 075\$ (juillet à décembre : 6 mois)

2^e année : 6 150\$

3^e année : 6 150\$

Total : 15 375\$

Pour un achat d'une entreprise (compagnie/établissement d'entreprise) Fermée depuis 1 an et plus vendue et acquise par un autre propriétaire

Critères d'admissibilité :

- Création de nouveaux emplois à temps plein

Montant de l'aide financière :

Le montant de l'aide financière par la CDE correspond au remboursement de la taxe foncière incluant la taxe ayant pour titre « Sûreté du Québec » calculées sur l'évaluation foncière imposable du bâtiment existant seulement. Cette aide financière sera versée sur une période de 2 ans.

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de l'aide financière s'établit selon la valeur au rôle de l'évaluation du bâtiment seulement de l'année courante. Le versement de la première année est calculé à partir de la reprise des activités de l'entreprise. Par la suite, le versement de la 2^e année est calculé sur une année complète basé sur les taux de la première année de versement. Les pourcentages établis sont les suivants :

- 1^{ère} année : 100% (selon la date de reprise des activités)
- 2^e année : 100%

Maximum de 5000\$ par année pour un total de 10 000\$



Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre
216, route 271,
Saint-Benoît-Labre, QC, G0M 1P0
www.cdeshaintbenoit.com cdeshaintbenoit@gmail.com

Pour une industrie qui désire s'établir dans notre municipalité par la location d'un site disponible pour une entreprise et motel industriel, excluant la location d'un entrepôt à des fins d'entreposage

Critères d'admissibilité :

- Création de nouveaux emplois à temps plein dans un secteur d'activité
- Le bénéficiaire est le locataire

Montant de l'aide financière :

Le montant de l'aide financière versé par la CDE correspond aux frais de loyer seulement. (Excluant les taxes) Le locataire doit fournir comme documents (bail des deux années, états financiers de la dernière année complétée)

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de l'aide financière sur preuve de location, selon la création d'emploi détaillée comme suit :

- Création de 4 emplois et moins : 2 mois de location
- Création de 5 emplois et plus : 3 mois de location

Le montant de l'aide financière sera remis dans les premiers mois de la deuxième année d'opération. Une visite sera effectuée sur les lieux au cours de l'année de la demande.